

Le gouvernement sait qu'il a toujours eu peine à combattre la contrebande et il a prévu des mesures pour la freiner; c'est toutefois un problème tenace, contre lequel il faudra lutter pour que le pays continue d'être attrayant pour les commerçants étrangers.

4.10 La corruption

La corruption est bien présente dans toute l'Asie et sera toujours difficile à enrayer, car il n'existe nulle part de lois ou de politiques clairement conçues pour la combattre. En juin 1990, le gouvernement vietnamien lançait une grande offensive contre elle. Malgré tout, quiconque songe à exercer son commerce ou à investir dans ce continent aura à composer avec la corruption, c'est-à-dire à la reconnaître et à prendre les mesures voulues.

Pour réussir en Asie, il faut savoir distinguer corruption, pourboires, récompenses et gratifications spéciales. C'est pourquoi il est recommandé de retenir les services de gens compétents, qui pourront résoudre les dilemmes auxquels une entreprise doit faire face, connaissent bien le système et la conduite à y tenir, disposent d'un bon réseau de relations et sauront communiquer efficacement en vietnamien. Un bon employé saura accélérer les formalités, qu'il s'agisse de prendre rendez-vous avec un fonctionnaire ou de se procurer un visa.

Il est essentiel non seulement de bien saisir les réalités économiques et politiques du Viet Nam, mais aussi de comprendre tous ses contrastes culturels (voir la douzième étude de cas).

4.11 Les droits à l'exportation et à l'importation

Tous les biens qui entrent au Viet Nam ou en sortent sont frappés de droits de douane. Les entreprises à participation étrangère et celles qui ont conclu des ententes de collaboration commerciale peuvent bénéficier d'exemptions pour divers produits. Il se peut également que l'on exige le paiement de droits d'importation et de la taxe de vente si les produits doivent être vendus au Viet Nam même.

LA FISCALITÉ

Le régime fiscal du Viet Nam est administré par le Service de l'impôt du ministère des Finances. Les investisseurs étrangers sont assujettis à cinq formes de prélèvements fiscaux :

- Impôt direct sur les bénéfices.
- Impôt sur les bénéfices rapatriés.
- Taxe d'affaires et taxe de vente.
- Redevances d'exploitation des ressources naturelles.
- Impôt sur le revenu des employés.